

Vers un 4e pilier ?

Autor(en): **srl**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 10

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279151>

Nutzungsbedingungen

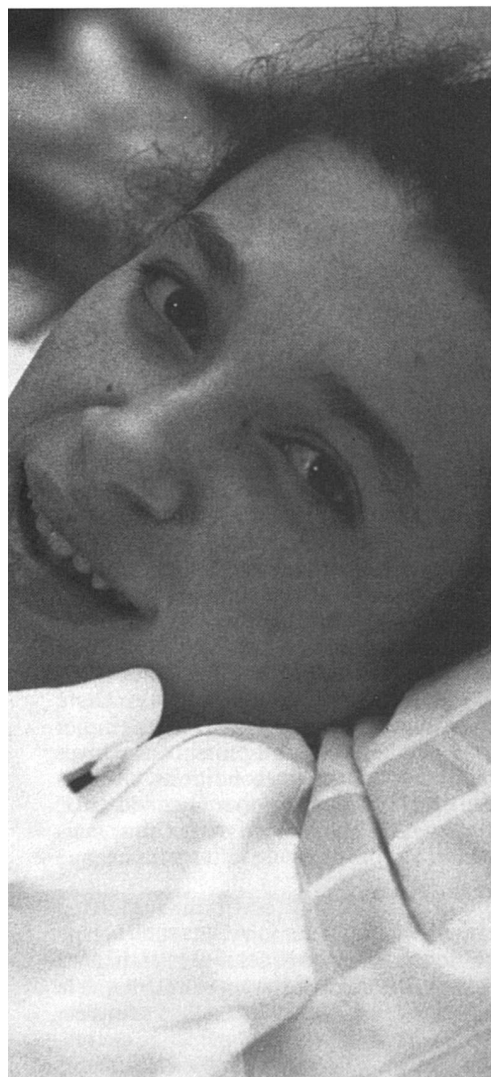
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



les femmes qui sont pauvres le sont en grande partie pour d'autres raisons que les hommes. C'est cela qu'il est important de dire, c'est à cela qu'il est important de remédier.

Silvia Ricci Lempen ►

¹ Georges Enderle, *Sicherung des Existenzminimums im nationalen und internationalen Kontext — eine wirtschaftsethische Studie*. Bern und Stuttgart, Haupt, 1987.

² François Huber, *Les prestations complémentaires, un moyen de lutte contre la pauvreté, in Pauvreté et Sécurité sociale*, travaux réunis par Pierre Gilliland à paraître début 1990 aux éditions Réalités Sociales.

³ Maryvonne Gognalons-Nicolet et Anne Blochet-Bardet, *La féminisation de la pauvreté lors de l'avance en âge*, in *Gérontologie et Société*, 1986.

⁴ Caritas Suisse, *Femmes et pauvreté en Suisse : causes, interdépendances, perspectives*, 1989.

⁵ Une pension alimentaire due n'est pas toujours une pension alimentaire reçue. Pour aider les créancières à faire valoir leurs droits, des bureaux de recouvrement des pensions alimentaires existent, qui sont habilités également à fournir des avances. L'ouvrage de Pierre Gilliland, Christine Schaub et Geneviève Stucki, *Pensions alimentaires : pratiques et enjeux*, présente un bilan de l'activité de ces bureaux (éd. Réalités Sociales, 1985).

⁶ Pierre Gilliland, *Politique sociale en Suisse*, éd. Réalités sociales, 1988.

ATD Quart-Monde : les pauvres ont une histoire

ATD pour : aide à toute détresse. Il y a les bons et les mauvais pauvres. Celles et ceux qui se rassemblent dans cette association de solidarité, ayant des antennes dans de nombreux pays, sont le plus souvent nés du mauvais côté de la barrière, voire portent sur leurs épaules le poids de quatre ou cinq générations d'échecs et de misère. Enfants en classes spéciales, difficultés de logement, d'emploi, mauvaise santé due au stress, violence engendrée par la difficulté des conditions de vie... tristes constantes dans un milieu dont Mme Blunsch, qui a reçu *Femmes Suisses* au siège suisse de Treyvaux (FR), dit lapidairement : « Il n'y a pas de misère-plancher ».

Comme les hommes, les femmes viennent là à la fois comme usagères et militantes, pour essayer de s'en sortir et aussi dans l'espoir que leur expérience serve à d'autres. En réalité, elles sont les piliers d'ATD Quart-Monde, doublement motivées, car elles ne se battent pas seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour leurs enfants.

Mais il est difficile, terriblement difficile de se faire entendre, comprendre. Ainsi cette mère qui a lutté avec acharnement pour permettre à sa fille d'acquérir une formation commerciale. Imagine-t-on ce que cela signifie, lorsqu'on vit sous tente, qu'on est acculé à des déménagements à répétition ? La jeune fille décroche son diplôme, mais ne trouve pas de travail.

Elle tente une deuxième formation comme jardinière d'enfants, rate son examen d'entrée. On lui propose... une rente AI pour invalidité psychique, malgré son quotient intellectuel élevé ! Elle refuse, mais voilà la mère et la fille embarquées dans un conflit avec les services sociaux qui sont censés les aider...

ATD Quart-Monde, un lieu où on se bat. « Parce que vivre, c'est avoir des projets, dit Mme Blunsch. Et avoir des projets, c'est se battre pour se donner les moyens de les réaliser. »

(bbg)

Vers un 4e pilier ?

Tout individu résidant en Suisse, femme ou homme, citoyen-ne helvétique ou étranger/ère, devrait bénéficier du minimum vital, et celui-ci devrait lui être garanti en droit et non sous forme d'assistance. C'est à cela que vise le système des prestations complémentaires de l'AVS-AI, qui est destiné à couvrir les besoins vitaux des retraité-es, des invalides et des veuves². D'après Georges Enderle, auteur d'une étude de référence sur la pauvreté¹, ce système pourrait servir de modèle pour la création d'un 4e pilier garantissant un revenu de base à l'ensemble de la population.

Béatrice Despland, juriste spécialisée dans les assurances sociales, est également acquise à l'idée d'un revenu minimum garanti par l'Etat. Mais sans se faire trop d'illusions : « C'est une idée qui passera difficilement le cap du parlement ».

Le système de sécurité sociale suisse a été édifié progressivement et de manière fragmentaire, ce qui s'explique par certaines spécificités de nos institutions (fédéralisme, morcellement du processus de prise de décision, etc.)⁶. Pour l'instant, la volonté politique de refondre globalement le système fait défaut. Il faut donc promouvoir des améliorations ponctuelles là où c'est possible. En ce qui concerne la situation des femmes, la priorité se situe dans le passage d'une conception où les droits de la femme mariée dérivent de ceux de son mari à une conception où des droits propres aux prestations sociales seraient garantis à chaque femme indépendamment de son état-civil. Cette conception prévaut déjà largement dans les pays qui nous entourent et sur le plan international.

(srl)



ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 45.-

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

